



**CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE A DISPOSITION D'UN APPAREIL DE TRAITEMENT D'EAU**

**CLIENT :**

**NOM** .....

**Adresse** .....

**Téléphone** .....

**Adresse mail** .....

REFERENCES DE L'APPAREIL

NATURE.....EAU



TYPE.....OSMOSEUR

USAGE.....

ALIMENTAIRE DOMESTIQUE

**L' appareil installé par Ser En Eau ou tout prestataire par elle désigné est une fontaine de purification de type «FT8 P »..LIVRAISON et MISE EN SERVICE**

Installation à domicile : oui    délais de livraison : ..... date d'installation :.....

La mise à disposition de l'appareil de traitement d'eau sus nommé suppose l'acceptation pleine et entière des conditions générales fournies en annexe.

**1<sup>ère</sup> année.**

Appareil prêté gratuitement.

Pose : cout : 72.72 € HT soit 80 TTC (TVA 10 % en vigueur en 2025)

Filtration : cout : 136.36 € HT soit 163.63 TTC (TVA 10 % en vigueur en 2025)

**Années suivantes :**

Cout d'entretien tout compris : 136.36 € HT soit 150 € TTC. TVA 10%. (TVA en vigueur en 2025)

La société *Ser En eau* s'engage à mettre l'appareil en service dans un délai de 30 jours à compter de la signature du contrat de mise à disposition ; il ne peut être tenu pour responsable d'un retard de livraison, lorsque le client se refuse à prendre rendez-vous pour l'installation du dit appareil.

La mise en service sera exclusivement réalisée sur une installation de plomberie en bon état.

Le contrat de mise à disposition est à durée illimitée, et reconduit d'année en année à sa date anniversaire. Il implique la maintenance annuelle de l'appareil aux conditions définies dans les conditions générales.

Le tarif mentionné aux conditions particulières du contrat comprend la fourniture, la pose des filtres et le déplacement

A : .....le..... signature du client .....signature du prestataire.....

Pièce d'identité fournie : CI ..... P..... PC .....

Date et lieu de naissance : .....

Copie de la pièce d'identité sera demandée le jour de la pose